



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ce site est opéré par l'enseigne commerciale « Jardins D'Olivier », exploitée par l'entreprise individuelle Olivier Renaud, immatriculée au RCS de Vesoul sous le numéro SIRET 515 192 003 00025, domiciliée au 21 rue des Vosges, 70200 Malbouhans, FRANCE.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : contact.jdo@gmail.com ou par courrier postal à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGDV) s'appliquent à toutes les prestations de services fournies dans le cadre des stages de jeûne, de monodiète, ou de tout autre accompagnement organisé par Les Jardins d'Olivier, que ce soit sur place ou à distance.

Article 2 - Réservation

La réservation ferme d'un séjour est soumise aux conditions suivantes :

- A) Remplissage du formulaire d'inscription en ligne
- B) Versement d'un acompte de 150 € pour un stage de 4 jours ou de 250 € pour un stage de 7 jours (voir article 4)
- C) Acceptation des CGDV et des contre-indications au jeûne
- D) Réception de la fiche santé et du contrat moral, honnêtement remplis et signés en ligne
- E) Validation de l'entretien préalable (téléphonique ou en présentiel)

Article 3 - Annulation / Résiliation

- A) En cas de refus de participation après analyse du questionnaire santé, les sommes versées sont intégralement remboursées.
- B) Jusqu'à 30 jours avant le début du stage, un report sans frais est possible (selon disponibilités).
- C) Plus de 30 jours avant le début du stage, annulation possible avec retenue de 100 € de frais de dossier.
- D) Entre 15 et 30 jours avant le stage : l'acompte est conservé.
- E) Moins de 15 jours avant le début du stage : le montant total est dû.
- F) Tout séjour commencé est dû dans sa totalité.

G) En cas d'annulation du stage par l'organisateur (ex. : effectif insuffisant), les sommes sont intégralement remboursées.

H) En cas de force majeure (hospitalisation, décès d'un proche au premier degré, etc.), sur justificatif, un report ou un avoir de 12 mois peut être proposé à la discrétion de l'organisateur.

I) Les rendez-vous individuels (massages, entretiens) doivent être annulés au moins 24h à l'avance, faute de quoi ils seront facturés.

Article 4 - Tarifs, Paiements et Services

A) Les prix sont indiqués en TTC. En cas de changement de TVA, les prix sont ajustés automatiquement.

B) L'acompte est réglé par chèque, adressé aux Jardins d'Olivier (21 rue des Vosges, 70200 Malbouhans), à l'ordre du gîte qui accueille le stage :

- Cornimont (Ferme des Évaux) : chèque à l'ordre de « GREMILLIET »
- La Longine (Gîte « Les Grandes Fontaines ») : chèque à l'ordre du « Gîte Les Grandes Fontaines »
- Le Tholy (Maison d'hôtes Les 4 Vents) : chèque à l'ordre de « CHNR »

C) Modes de paiement acceptés pour le solde :

- Virement bancaire : FR76 1250 6900 4156 5478 8325 571
- Chèque à l'ordre de « RENAUD-JDO »
- Espèces

D) Le solde est à régler le jour de l'arrivée.

E) Pour les services en ligne, l'accès à la plateforme est garanti sous 48h à compter du paiement complet.

Article 5 - Offres d'accompagnement

Un supplément s'applique pour tout accompagnement personnalisé (en amont et en reprise) sur les offres Jeûne Détox 4+ et 7+.

Article 6 - Arrivée et Départ

A) Les chambres sont attribuées sans garantie spécifique, selon disponibilités.

B) Arrivée : entre 12h et 15h selon les stages. Départ : avant 10h.

Article 7 - Objets personnels

Les Jardins d'Olivier déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

Article 8 - Contre-indications

Les stages sont strictement réservés aux personnes majeures en bonne santé. Sont exclus : grossesse, traitement médical lourd, anorexie, hyperthyroïdie décompensée, insuffisance hépatique

ou rénale, psychose, diabète de type 1, cancer en cours, etc. La liste complète figure dans le document « Les contre-indications au jeûne ».

Article 9 - Lieux d'exécution

Les prestations ont lieu dans les gîtes partenaires de Cornimont (Ferme des Évaux), de La Longine (Gîte « Les Grandes Fontaines ») et du Tholy (Maison d'hôtes Les 4 Vents). Les Jardins d'Olivier y sont locataires d'une partie des locaux.

Article 10 - Contrat moral

Chaque participant s'engage, par un contrat moral, à être acteur de sa santé et à informer de toute contre-indication à la pratique du jeûne ou de la marche. Ce contrat est daté et signé en ligne, avec la mention « lu et approuvé », dans le formulaire « Fiche santé et contrat moral » envoyé après la réservation.

Article 11 - Données de santé

Les informations de santé transmises dans la fiche santé sont utilisées uniquement pour l'organisation et la sécurité du stage. Elles sont conservées avec l'accord du participant et supprimées 1 an après le stage.

Article 12 - Médiation à la consommation

Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, tout client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige. Le médiateur compétent est : CNPM - Médiation Consommation - www.cnpm-mediation.org

Fait à Malbouhans, le 25 octobre 2026

2026 © Olivier Renaud – Praticien de bien-être – Les Jardins d'Olivier